
Convention de Partenariat

Entre

Le **Bureau International du Tourisme Social** dénommé ci après le **BITS**
Rue Haute, 26-28
1000 Bruxelles
Belgique

Représenté par son Président, **Monsieur Norberto TONINI**

Et

Le **Réseau des Autorités Locales et Régionales du Tourisme Social et Solidaire**
dénommé ci après le **Réseau**
Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
932, avenue de la Fleuride
BP 1415
13785 Aubagne Cedex
France

Représenté par le Président du comité de coordination, **Monsieur Alain BELVISO**

Et d'autre part

L'**Assemblée des Régions d'Europe** dénommée ci après l'**ARE**
6, rue Obertin
67000 Strasbourg
France

Représentée par son Président, **Monsieur Ricardo ILLY**

LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

Le **BITS**, organisation non gouvernementale reconnue internationalement dans l'action qu'elle mène depuis de nombreuses années pour le tourisme social, solidaire et durable a décidé, la création du **Réseau International des Autorités Locales et Régionales du Tourisme Social et Solidaire**.

Ce réseau, constitué à l'intérieur du BITS, est ouvert aux autorités locales et régionales, qu'elles soient membres ou non du BITS, en incluant les régions, les départements, les provinces et les municipalités compétentes dans le secteur du tourisme ou dans le secteur social. La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile située à Aubagne, en France, assure la présidence du comité de coordination.

L'objectif principal de ce nouveau réseau international vise à favoriser un partenariat et l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs locaux et régionaux œuvrant dans le secteur du tourisme social, solidaire et durable.

Cela concerne à la fois les initiatives pour permettre le départ en vacances des citoyens des régions et collectivités territoriales concernées ; l'organisation de l'accueil dans ces territoires - que ce soit au niveau de l'implantation d'équipements de tourisme social ou d'animation culturelle et environnementale - ; et la contribution du tourisme social, solidaire et durable en matière de création d'emplois, de cohésion sociale et de croissance économique.

L'Assemblée des Régions d'Europe-**ARE** est l'organisation politique des régions en Europe et leur porte-parole aux niveaux européens et internationaux. Sa vocation est de défendre les intérêts des régions dans le processus politique et développer la coopération interrégionale. Plus de 250 régions de 32 pays et 14 organisations interrégionales sont membres de l'ARE.

L'**ARE**, disposant en son sein de nombreux groupes de travail et notamment celui sur le tourisme durable, sensibilise depuis de nombreuses années les différentes régions d'Europe dans le développement d'un tourisme durable et responsable.

C'est tout naturellement que les actions convergentes des trois organisations nous amènent à la signature de la présente convention qui constitue un accord cadre ayant pour objet de renforcer le partenariat entre l'Assemblée des Régions d'Europe, le BITS ainsi que le Réseau des Autorités Locales et Régionales du Tourisme Social et Solidaire.

ARTICLE 1 :

Les signataires s'engagent à un respect mutuel des organisations et de leurs structures.

ARTICLE 2 :

Le BITS et le Réseau défendent les valeurs d'un tourisme social, solidaire et durable et sont le lieu de propositions et d'activités concrètes.

ARTICLE 3 :

L'ARE s'engage et soutient les valeurs, défendu par le BITS et le Réseau, celle d'une vision humaniste et sociale du tourisme.

ARTICLE 4 :

L'ARE s'engage à mobiliser ses régions membres par la mise en valeur des bonnes pratiques dans le secteur du tourisme social, solidaire et durable dont la contribution en matière de créations d'emplois, de cohésion sociale et de croissance économique (stratégie de Lisbonne) est souvent méconnue malgré son importance.

ARTICLE 5 :

L'ARE diffusera auprès de ces membres, les activités du BITS ou du Réseau, les invitant à participer à ces activités.

ARTICLE 6 :

Le BITS ou le Réseau, dans le cadre des activités internationales qu'il organise, demandera à ce que l'ARE puisse participer concrètement à leurs réunions

2   

ARTICLE 7 :

Le Réseau souhaite développer une collaboration à long terme avec l'ARE et pourra inviter l'ARE à faire la promotion de la mise en application auprès des régions membres de l'ARE, des différents projets portés par les autorités locales ou régionales membres du Réseau.

ARTICLE 8 :

L'ARE soutient les trois objectifs du réseau, décidés lors de la réunion plénière de Héraklion en Mai 2007 :

Objectif – Tourisme Social :

- ✓ Mise en pratique de véritables coopérations d'aide à l'accès aux vacances pour le plus grand nombre et d'échanges de familles entre collectivités membres du réseau.
- ✓ Favoriser l'implantation de centre de vacances de tourisme social et familial ou de jeunes sur leur territoire.

Objectif - Tourisme Solidaire :

- ✓ Mettre en place un véritable partenariat avec les pays en voie de développement dans le cadre d'un tourisme solidaire et équitable respectueux de l'environnement et des populations concernées, en encourageant ses régions à offrir des formations, des conseils et des aides multiples.

Objectif – Tourisme Durable :

- ✓ Inviter ses régions membres à répondre aux besoins des touristes et à ceux des communautés d'accueil tout en protégeant l'environnement et en développant des opportunités pour le futur.
- ✓ Inciter ses régions membres à assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis.

ARTICLE 9 :

Le réseau défend les valeurs d'un tourisme social, solidaire et durable et doit être le lieu de propositions et d'activités concrètes, notamment :

- ✓ Apporter des exemples de bonnes pratiques de tourisme social, solidaire et durable.
- ✓ Favoriser l'échange et le partenariat, entre différentes collectivités, pour l'accès aux vacances de leurs populations respectives.
- ✓ Etre force de propositions novatrices dans l'aide au départ en vacances du plus grand nombre.
- ✓ Le réseau a vocation à être promoteur du droit au tourisme et du droit aux vacances pour tous.
- ✓ Etre porteur d'idées et de projets de développement dans ce secteur.

ARTICLE 10 :

Les trois parties affirment que les documents de références du tourisme social, solidaire et durable sont :

- ✓ La Déclaration de Montréal
« *Pour une vision humaniste et sociale du tourisme* »
- ✓ L'addendum d'Aubagne
« *Vers un tourisme de développement et de solidarité* »
- ✓ La Charte du Réseau des autorités locales et régionales du tourisme social et solidaire.

NB : L'ARE devra au préalable soumettre ces documents pour discussion et adoption avant de s'y engager. Cela pourra être fait à Kazan en septembre 2007.

ARTICLE 11 :

Le BITS et le Réseau répondront favorablement à toutes invitations de l'ARE à participer à des réunions plénières ou à des projets abordant le tourisme social, solidaire et durable et où l'expérience et l'analyse du BITS ou du Réseau pourront être demandées. Plus particulièrement, le BITS s'engage à :

- à participer aux réunions de l'ARE, aux invitations du secrétariat de l'ARE, notamment lorsque sa présence peut apporter une valeur ajoutée aux débats
- à adopter une déclaration commune à l'invitation de l'ARE
- à coopérer avec l'ARE sur des enquêtes et études. Plus particulièrement, le BITS apportera son soutien à la promotion et à l'exécution du projet d'examen expert de l'ARE dans le domaine du tourisme durable et solidaire. Les documents de références de ce projet sont disponibles auprès du secrétariat de l'ARE.
- à créer un programme de travail commun et à développer un plan d'action commun pour les régions qui s'alignent sur l'article 8.

Fait à Udine (Italie),

Le 8 novembre 2007

(En 4 exemplaires originaux)

Pour le BITS
Le Président,
Norberto TONINI



Pour le Réseau
Le Président,
Alain BELVISO



Pour l'ARE
Le Président,
Ricardo ILLY

